

# Projet sur les Normes d'Admission Nationales



Rapport du sondage de  
validation du profil des  
compétences exigées  
pour l'admission à  
l'exercice du droit

Septembre 2012



## Introduction

Le profil national des compétences exigées des avocats et des notaires du Québec a été élaboré par un groupe de travail composé de praticiens en consultation avec un comité consultatif d'experts des ordres professionnels de juristes (le Comité consultatif technique, ou le CCT) et suivant les conseils de la société d'experts-conseils internationale Professional Examination Service (PES).

Le profil énonce les tâches accomplies, les connaissances et les aptitudes requises pour être admis à l'exercice du droit. Il inclut les compétences nécessaires dans différents domaines d'exercice et environnements de travail. Pour vérifier la validité du profil, PES a mené un sondage à l'échelle nationale auprès des « nouveaux » avocats et notaires du Québec, soit ceux qui ont été admis à l'exercice du droit il y a cinq ans ou moins (2007-2012).

Le sondage a été mené en mai et juin 2012. On demandait aux répondants d'évaluer chacune des compétences selon deux échelles : la fréquence à laquelle ils ont démontré ou utilisé la compétence; et la gravité des conséquences si un juriste débutant dans leur environnement de travail n'avait pas la compétence ou n'était pas en mesure de la démontrer. On a également demandé aux répondants de donner des renseignements sur leur ordre professionnel, leur domaine d'exercice, leur environnement de travail et l'année de leur admission à la profession. Les répondants avaient aussi l'occasion d'indiquer si, selon eux, il y a d'autres compétences à inclure dans le profil.

## Échantillon pour le sondage

Chaque ordre professionnel de juristes a donné les coordonnées de ses membres qui ont été admis de 2007 à 2012 inclusivement.

Dans le cas de tous les ordres professionnels de juristes dont le nombre de personnes dans le « groupe cible » était inférieur à 500, nous avons inclus la totalité dans l'échantillon. Dans le cas de tous les ordres professionnels de juristes comptant moins de 500 nouveaux praticiens, nous avons inclus la totalité dans l'échantillon. Quant aux plus gros ordres professionnels de juristes de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec, l'effectif de l'échantillon a été établi de façon à assurer une représentation d'au moins 30 % du nombre estimé de « nouveaux » praticiens. Le sondage final a été envoyé à 6 911 personnes à travers le pays (la « taille de l'échantillon »).

Le taux de réponse au sondage était de 17,2 %. Le nombre de réponses, ou le taux de participation, variait d'un ordre professionnel de juristes à l'autre.

Échantillonnage pour le sondage	0-5 ans d'expérience	Échantillon final	Réponses complètes	Taux de réponse
Colombie-Britannique	2 695	768	186	24,2 %
Alberta	2 472	719	105	14,6 %
Saskatchewan	449	364	80	22,0 %
Manitoba	419	340	69	20,3 %
Ontario	7 370	2 102	350	16,7 %
Québec (Barreau)	4 746	1 385	169	12,2 %
Québec (Notaires)	799	398	35	8,8 %
Nouveau Brunswick	264	218	51	23,4 %
Nouvelle-Écosse	657	232	61	26,3 %
l'île du Prince-Édouard	44	27	6	22,2 %
Terre-Neuve	176	192	42	21,9 %
Yukon	N/D	21	9	42,9 %
Territoires du N.-O.	N/D	43	14	32,6 %
Nunavut	N/D	102	10	9,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>20 091</b>	<b>6 911</b>	<b>1 187</b>	<b>17,2 %</b>

Dans le sondage, on demandait également aux participants des renseignements qui ont servi à diviser les résultats du sondage en sous-groupes afin de pouvoir les analyser. Dans le sous-groupe « Environnement de travail », la majorité des répondants (63,6 %) ont répondu qu'ils travaillent dans un cabinet privé.

Principal environnement de travail	Répondants	
Gouvernement	224	19,0 %
Entreprise	127	10,8 %
Cabinet privé	749	63,6 %
Autre	77	6,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 177</b>	<b>100,0 %</b>

Dans le sous-groupe « Taille du cabinet », 11 % ont dit qu'ils exercent seuls. Un important pourcentage de répondants (39,7 %) a indiqué qu'il travaille dans un petit cabinet comptant de 2 à 10 avocats ou notaires. Un peu plus de 23 % travaillent dans un cabinet de taille moyenne comptant de 11 à 50 personnes et un peu moins de 26 % travaillent dans des gros cabinets de 50 personnes ou plus.

Taille du cabinet	Répondants	
Exerçant seul	131	11,2 %
2 à 5 praticiens	303	25,9 %
6 à 10 praticiens	162	13,8 %
11 à 20 praticiens	148	12,6 %
21 à 50 praticiens	124	10,6 %
Plus de 50 praticiens	303	25,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 171</b>	<b>100,0 %</b>

Dans le sous-groupe « Lieu d'exercice de la profession », la plupart des répondants (82,6 %) ont indiqué qu'ils travaillent dans une région urbaine.

Lieu d'exercice de la profession	Répondants	
Urbain	978	82,6 %
Banlieue	103	8,7 %
Rural	103	8,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 184</b>	<b>100,0 %</b>

On a demandé aux participants au sondage d'indiquer quel pourcentage de l'exercice de leurs fonctions actuelles s'applique à certains domaines particuliers du droit. Le contentieux des affaires civiles est le domaine où l'exercice des fonctions était le plus concentré, suivi du droit des sociétés/commercial, du droit criminel/quasi criminel, puis du droit de la famille/matrimonial.

Principaux domaines d'exercice	Répondants	Principaux domaines d'exercice	Répondants
Droit des autochtones	2,4 %	Droit de la famille/matrimonial	10,0 %
Médiation relative au règlement amiable d'un différend	0,9 %	Droit de l'immigration	1,8 %
Droit administratif	8,4 %	Droit de la propriété intellectuelle	2,2 %
Droit de la faillite et de l'insolvabilité	1,3 %	Politique juridique	1,5 %
Contentieux des affaires civiles	20,5 %	Droit immobilier	7,8 %
Droit des sociétés/commercial	13,5 %	Droit des valeurs mobilières	2,7 %
Droit criminel/ quasi criminel	12,6 %	Droit fiscal	2,9 %
Droit du travail	5,1 %	Testaments, successions, fiducies	4,1 %
Droit de l'environnement	1,1 %	Droit des obligations et des sûretés au Québec	1,6 %

## La méthodologie

PES a conçu le sondage en consultation avec le Comité consultatif technique. Les compétences de l'ébauche du profil ont été regroupées dans trois catégories : les connaissances, les aptitudes et les tâches. Chaque catégorie fut ensuite divisée en sous-sections telles qu'indiquées ci-dessous.

### Connaissances

- Connaissances du droit substantif
- Éthique et professionnalisme
- Gestion de la pratique

### Aptitudes

- Aptitudes en matière d'éthique et de professionnalisme
- Aptitudes à communiquer oralement et par écrit
- Aptitudes analytiques
- Compétences en recherche
- Aptitudes en gestion des relations avec le client
- Aptitudes en gestion de la pratique

### Tâches

- Gestion de l'éthique, du professionnalisme et de la pratique
- Établir une relation avec le client
- Mener des dossiers
- Conclusion du mandat
- Transactions/conseils
- Arbitrage ou règlement alternatif des différends

PES a mis le sondage à l'essai auprès d'un groupe de consultation en ligne composé de praticiens comptant moins de cinq années d'exercice. Ce groupe choisi pour l'essai préliminaire a également été invité à examiner la formulation de chaque compétence et à faire part de ses suggestions quant à tout aspect de l'exercice du droit qui pourrait avoir été omis. Suite à l'essai, 6 911 nouveaux praticiens ont été invités à répondre au sondage dans le but de valider les compétences proposées.

On a demandé aux participants au sondage national d'évaluer chaque compétence de deux façons. La première évaluation visait la fréquence à laquelle le répondant a lui-même démontré ou utilisé la compétence. La seconde évaluation visait la gravité des conséquences si un praticien débutant dans leur cabinet n'avait pas la compétence ou n'était pas en mesure de la démontrer correctement.

Les questions suivantes ont été posées pour chacune des compétences.

**À quelle fréquence, en moyenne, utilisez-vous la connaissance/utilisez-vous l'aptitude/accomplissez-vous la tâche?**

- 1 = Jamais**
- 2 = Une fois par mois ou moins**
- 3 = Environ une fois par semaine**
- 4 = Environ une fois par jour**
- 5 = Plus d'une fois par jour**

**À quel point les conséquences seraient-elles graves si un avocat ou un notaire du Québec nouvellement admis de votre cabinet n'avait pas la connaissance/n'avait pas l'aptitude/n'était pas en mesure d'accomplir la tâche avec compétence?**

- 1 = Pas graves**  
(ne causeraient aucun ennui au client ou au cabinet de l'avocat / du notaire du Québec)
- 2 = Très peu graves**  
(entraîneraient un inconfort pour le client ou le cabinet de l'avocat / du notaire du Québec)
- 3 = Relativement graves**  
(auraient un effet négatif sur les intérêts du client ou le cabinet de l'avocat / du notaire du Québec)
- 4 = Très graves**  
(mettraient en péril les intérêts du client ou le cabinet de l'avocat / du notaire du Québec)

Les participants au sondage ont été appelés à répondre dans le contexte de leur propre environnement de travail et de ce qu'ils font réellement.

## **Analyse des données du sondage**

PES a effectué une première analyse des données du sondage pour déterminer à quelle fréquence, en moyenne, chaque compétence est utilisée ou démontrée et à quel point les conséquences seraient graves si la compétence ne pouvait être démontrée de manière adéquate. PES a attribué une cote minimale de 2,0 à chaque évaluation de la fréquence et de la gravité :

- pour atteindre la cote minimale de fréquence, une compétence doit être démontrée ou utilisée une fois par mois ou plus en moyenne;
- pour atteindre la cote minimale de gravité des conséquences, une compétence doit être considérée comme étant, au moins, grave ou plus.

PES a poursuivi son analyse des données du sondage pour déterminer la cote moyenne de chaque compétence dans chacun des ordres professionnels de juristes et dans les autres sous-groupes (le lieu d'exercice de la profession, la taille du cabinet et l'année d'admission à la profession).

Suivant les conseils de PES, les membres du Comité consultatif technique ont ensuite élaboré et mis en application les règles de décision suivantes afin de déterminer si chaque compétence était utilisée assez fréquemment et était jugée suffisamment importante (en fonction de la gravité probable des conséquences) d'un ordre professionnel de juristes et d'un sous-groupe à l'autre pour justifier le fait de l'inclure dans le profil des compétences.

- La cote minimale de 2,0 a été atteinte dans au moins 7 ordres professionnels de juristes sur 10. (Les données de l'Î.-P.-É., des T.N.-O., du Nunavut et du Yukon n'ont pas été prises en considération en raison du petit effectif de l'échantillon dans ces provinces ou territoires.)

### **ET**

- La cote minimale de 2,0 a été atteinte dans au moins 8 sous-groupes sur 11, incluant le lieu d'exercice, la taille du cabinet et l'année d'admission à la profession.

## Les conclusions

Pratiquement toutes les compétences ont nettement été validées : la cote minimale de 2,0 autant pour la fréquence que pour la gravité des conséquences a été atteinte dans au moins 7 ordres professionnels de juristes sur 10 et dans au moins 8 sous-groupes sur 11. Quelques compétences n'ont visiblement pas été validées : la cote minimale n'a pas été atteinte ni pour la fréquence ni pour la gravité des conséquences.

Dans quelques autres cas, le résultat de la validation n'était pas clair parce que la cote minimale de fréquence n'a pas été atteinte, mais celle de la gravité des conséquences a été atteinte. Dans ces cas, les membres du CCT ont analysé les données plus en détail en tenant compte surtout de la cote des conséquences et des données sur les lieux ou les environnements de travail particuliers dans lesquels la cote minimale de fréquence avait été atteinte. Les membres du CCT s'en sont remis à leur jugement professionnel pour déterminer si ces compétences devaient demeurer dans le profil.

Les recommandations du CCT ont ensuite été examinées, puis confirmées par les membres du Comité directeur du projet selon les conseils de PES.

De plus, plusieurs tâches dans la catégorie des transactions/conseils qui n'ont pas été validées pour les avocats à travers le pays l'ont été pour les notaires du Québec. Après avoir consulté la Chambre des notaires du Québec, le Comité directeur a décidé d'inclure ces compétences dans le profil, mais uniquement pour les candidats qui veulent devenir notaires au Québec. Ces compétences sont indiquées dans les tableaux suivants.

## Comprendre les tableaux des données d'évaluation des compétences

Les résultats du sondage comprennent quatre sous-groupes : ordre professionnel de juristes, lieu d'exercice de la profession, taille du cabinet et année d'admission. Le sous-groupe « Ordre professionnel de juristes » (ou juridiction) inclut :

- Law Society of British Columbia
- Law Society of Alberta
- Law Society of Saskatchewan
- Law Society of Manitoba
- Barreau du Haut-Canada
- Barreau du Québec
- Chambre des notaires du Québec
- Barreau du Nouveau-Brunswick
- Nova Scotia Barristers' Society
- Law Society of Prince Edward Island
- Law Society of Newfoundland and Labrador
- Law Society of Yukon
- Law Society of Northwest Territories
- Law Society of Nunavut

Aux fins du calcul, les trois options du sous-groupe « Lieu d'exercice de la profession » qui ont été tirées des résultats du sondage sont les suivantes :

- urbain
- banlieue
- rural



Les quatre options pour la « Taille du cabinet » tirées des résultats du sondage sont les suivantes :

- Exerçant seul
- Petit cabinet (2-10 praticiens)
- Cabinet de taille moyenne (11-50 praticiens)
- Gros cabinet (50 praticiens ou plus)

Le sous-groupe « Année d'admission » compte également quatre options :

- 2012
- 2010-2011
- 2008-2009
- 2007

Les tableaux suivants contiennent les résultats du sondage pour chacun de ces sous-groupes.

Par exemple, la première ligne de données sur la page suivante indique que, dans le cas de la « connaissance du droit constitutionnel du Canada », la cote moyenne de fréquence atteignait ou dépassait 2,0 dans 12 des 14 juridictions et 10 des 11 sous-groupes (c.-à-d. 2 des 3 lieux d'exercice de la profession, 4 des 4 tailles de cabinets et 4 des 4 années d'admission).

CONNAISSANCES	Fréquence à laquelle la compétence a été démontrée				Gravité des conséquences si les avocats/notaires du Québec n'ont pas la compétence			
	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)
<b>CONNAISSANCES DU DROIT SUBSTANTIF</b>								
<b>Système juridique canadien</b>								
Le droit constitutionnel du Canada, dont le fédéralisme et la distribution des pouvoirs législatifs	12	2	4	4	14	3	4	4

Dans cet exemple, toutes les juridictions (14) et tous les sous-groupes (11/11) ont atteint la cote minimale pour la gravité des conséquences.

**CONNAISSANCES**

	Fréquence à laquelle la compétence a été démontrée				Gravité des conséquences si les avocats/notaires du Québec n'ont pas la compétence			
	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)
<b>CONNAISSANCES DU DROIT SUBSTANTIF</b>								
<b>Système juridique canadien</b>								
Le droit constitutionnel du Canada, dont le fédéralisme et la distribution des pouvoirs législatifs	12	2	4	4	14	3	4	4
La Charte des droits et libertés	13	3	4	4	14	3	4	4
Les principes des droits de la personne et les droits des Autochtones du Canada, et pour les avocats et les notaires du Québec, en plus la Charte des droits et libertés de la personne au Québec	10	2	4	3	14	3	4	4
Pour les avocats dans une juridiction de common law canadienne, les principes clés de la common law et de l'equity; pour les avocats et les notaires du Québec, les principes clés de droit civil	14	3	4	4	14	3	4	4
L'administration du droit au Canada, incluant l'organisation des cours et des tribunaux, les processus d'appel et les systèmes de résolution des différends hors cour	14	3	4	4	14	3	4	4
Le système législatif et de réglementation	14	3	4	4	14	3	4	
Le processus d'élaboration et d'interprétation des lois	14	3	4	4	14	3	4	4
<b>Droit substantif canadien</b>								
Contrats et en plus pour les avocats et les notaires du Québec, les obligations et sûretés	14	3	4	4	14	3	4	4
Biens	13	3	4	4	14	3	4	4
Responsabilité civile	13	3	4	4	14	3	4	4
Le droit de la famille et en plus pour les avocats et les notaires du Québec, le droit des personnes	10	3	3	4	14	3	4	4
Sociétés et commercial	13	3	4	4	14	3	4	4
Testaments et successions <i>(30 % des répondants concentrent au moins une certaine partie de leur travail dans ce domaine; de plus, les cotes minimales ont été dépassées par les répondants des plus petits cabinets à l'extérieur des régions urbaines.)</i>	7	2	3	3	12	3	4	4
Criminel	11	3	4	4	13	3	4	4
Administratif	14	3	4	4	14	3	4	4
Preuve (pour les notaires du Québec, uniquement les notions de preuve applicables aux procédures non contentieuses)	14	3	4	4	14	3	4	4



	Fréquence à laquelle la compétence a été démontrée				Gravité des conséquences si les avocats/notaires du Québec n'ont pas la compétence			
	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)
<b>CONNAISSANCES</b>								
<b>CONNAISSANCES DU DROIT SUBSTANTIF</b>								
<b>Règles de procédure</b>								
Civile	13	3	4	4	14	3	4	4
Criminelle <i>27 % des répondants concentrent une certaine partie de leur travail dans ce domaine; de plus, les cotes minimales ont été dépassées par les praticiens exerçant seuls et les praticiens dans les régions non urbaines.</i>	9	2	1	1	13	3	4	4
Administrative	13	3	4	4	14	3	4	4
Applicables aux modes alternatifs de résolution des conflits	13	3	4	4	13	3	4	4
Procédures applicables aux types de contrats dans le domaine droit commercial	11	3	4	4	12	3	4	4
Procédures applicables aux types de contrats dans le domaine droit immobilier	9	3	3	4	12	3	4	4
Procédures applicables aux types de contrats dans le domaine testaments et successions <i>30 % des répondants concentrent une certaine partie de leur travail dans ce domaine; de plus, les cotes minimales ont été dépassées par les plus petits cabinets à l'extérieur des régions urbaines et les répondants admis récemment au barreau.</i>	7	2	2	1	10	3	4	4
<b>ÉTHIQUE ET PROFESSIONNALISME</b>								
Principes d'éthique et de professionnalisme applicables à l'exercice du droit au Canada	14	3	4	4	14	3	4	4
<b>GESTION DE LA PRATIQUE</b>								
Développement de la clientèle	14	3	4	4	14	3	4	4
Gestion du temps	14	3	4	4	14	3	4	4
Gestion des tâches	14	3	4	4	14	3	4	4



	Fréquence à laquelle la compétence a été démontrée				Gravité des conséquences si les avocats/notaires du Québec n'ont pas la compétence			
	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)
<b>APTITUDES</b>								
<b>APTITUDES EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE PROFESSIONNALISME</b>								
Déceler les questions et les problèmes d'éthique	14	3	4	4	14	3	4	4
Réfléchir de façon critique aux questions d'éthique	14	3	4	4	14	3	4	4
Prendre des décisions éclairées et motivées concernant les questions d'éthique	14	3	4	4	14	3	4	4
<b>APTITUDES À COMMUNIQUER ORALEMENT ET PAR ÉCRIT</b>								
Communiquer clairement en français ou en anglais et, en plus pour les avocats et les notaires du Québec : capacité de communiquer en français tel que prévu par la loi	14	3	4	4	14	3	4	4
Déterminer l'objet de la communication proposée	14	3	4	4	14	3	4	4
Suivre les règles de grammaire et d'orthographe	14	3	4	4	14	3	4	4
Utiliser un langage qui convient à l'objet de la communication et à son destinataire	14	3	4	4	14	3	4	4
Obtenir des renseignements des clients et d'autres personnes	14	3	4	4	14	3	4	4
Expliquer le droit en des termes accessibles au public	14	3	4	4	14	3	4	4
Obtenir des instructions	14	3	4	4	14	3	4	4
Formuler et présenter efficacement un argument, une analyse, un avis ou des observations juridiques motivés et exacts	14	3	4	4	14	3	4	4
Plaider de manière adaptée au contexte juridique et factuel	14	3	4	4	14	3	4	4
Négocier de manière adaptée au contexte juridique et factuel	14	3	4	4	14	3	4	4

	Fréquence à laquelle la compétence a été démontrée				Gravité des conséquences si les avocats/notaires du Québec n'ont pas la compétence			
	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)
<b>APTITUDES</b>								
<b>APTITUDES ANALYTIQUES</b>								
Établir les buts et les objectifs du client	14	3	4	4	14	3	4	4
Déterminer les faits pertinents, ainsi que les questions juridiques, éthiques et pratiques pertinentes	14	3	4	4	14	3	4	4
Analyser les résultats d'une recherche	14	3	4	4	14	3	4	4
Déterminer la diligence raisonnable qui est requise	14	3	4	4	14	3	4	4
Appliquer les lois au contexte juridique et factuel	14	3	4	4	14	3	4	4
Déterminer les mesures pouvant être prises et l'éventail des solutions probables	14	3	4	4	14	3	4	4
Déterminer et évaluer la pertinence des solutions de rechange proposées pour résoudre la question ou le différend	14	3	4	4	14	3	4	4
<b>COMPÉTENCES EN RECHERCHE</b>								
Effectuer des recherches factuelles	14	3	4	4	14	3	4	4
Effectuer des recherches juridiques:								
Identifier les questions de droit	14	3	4	4	14	3	4	4
Choisir les sources et les méthodes pertinentes	14	3	4	4	14	3	4	4
Utiliser des techniques de raisonnement et d'argumentation juridique, telles qu'une analyse de cas et une interprétation des lois, pour analyser les questions de droit	14	3	4	4	14	3	4	4
Identifier, interpréter et appliquer les résultats d'une recherche	14	3	4	4	14	3	4	4
Communiquer efficacement les résultats de la recherche	14	3	4	4	14	3	4	4
Faire une recherche sur les questions de procédure	14	3	4	4	14	3	4	4

	Fréquence à laquelle la compétence a été démontrée				Gravité des conséquences si les avocats/notaires du Québec n'ont pas la compétence			
	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)
<b>APTITUDES</b>								
<b>APTITUDES EN GESTION DES RELATIONS AVEC LE CLIENT</b>								
Gérer les relations avec le client (incluant l'aptitude à établir et maintenir un lien de confiance avec le client et à gérer les attentes du client tout au long du mandat)	14	3	4	4	14	3	4	4
Élaborer une stratégie juridique en fonction des circonstances propres au client (par exemple, la diversité, l'âge, la langue, l'invalidité ou le contexte socioéconomique et culturel)	14	3	4	4	14	3	4	4
Conseiller le client en fonction des circonstances propres au client (par exemple, la diversité, l'âge, la langue, l'invalidité ou le contexte socioéconomique et culturel)	14	3	4	4	14	3	4	4
Entretenir les communications avec le client	14	3	4	4	14	3	4	4
Documenter les conseils donnés au client, ainsi que les instructions de ce dernier	14	3	4	4	14	3	4	4
<b>APTITUDES EN GESTION DE LA PRATIQUE</b>								
Gérer le temps (incluant l'aptitude à établir des priorités et gérer des tâches, à suivre les délais)	14	3	4	4	14	3	4	4
Déléguer des tâches et assurer une supervision appropriée	14	3	4	4	14	3	4	4
Gérer les dossiers (incluant l'aptitude à constituer un nouveau dossier, fermer un dossier, dresser une liste de contrôle, ranger ou détruire un dossier)	14	3	4	4	14	3	4	4
Gérer les finances (incluant la comptabilité en fidéicommis)	8	3	3	4	14	3	4	4
Gérer les obligations professionnelles (incluant les obligations en matière de déontologie, d'octroi de licence et autres)	14	3	4	4	14	3	4	4



**TÂCHES**

	Fréquence à laquelle la compétence a été démontrée				Gravité des conséquences si les avocats/notaires du Québec n'ont pas la compétence			
	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)
<b>TÂCHES GÉNÉRALES</b>								
<b>Gestion de l'éthique, du professionnalisme et de la pratique</b>								
Identifier les problèmes d'éthique et les régler	14	3	4	4	14	3	4	4
Utiliser les systèmes de vérification de l'existence de conflits d'intérêt	13	3	4	4	14	3	4	4
Déterminer le besoin pour un client d'obtenir des conseils juridiques indépendants	13	3	4	4	14	3	4	4
Utiliser des systèmes de tenue du temps et de suivi des délais	14	3	4	4	14	3	4	4
Utiliser des systèmes pour la comptabilité en fidéicommiss	8	2	3	4	12	3	4	4
Utiliser des systèmes pour la comptabilité générale	8	3	3	4	11	3	4	4
Utiliser des systèmes pour les dossiers des clients	14	3	4	4	14	3	4	4
Utiliser des listes de contrôle de pratique (incluant celles préparées par soi-même et par des tiers)	14	3	4	4	14	3	4	4
Utiliser un système de facturation et de recouvrement	12	3	4	4	12	3	4	4
<b>Établir une relation avec le client</b>								
Rencontrer le client éventuel	13	3	4	4	14	3	4	4
Confirmer qui est représenté	13	3	4	4	14	3	4	4
Confirmer l'identité du client conformément aux normes ou aux règles applicables	12	3	4	4	13	3	4	4
Évaluer la capacité et l'aptitude du client	13	3	4	4	14	3	4	4
Confirmer qui est la personne qui donnera les instructions	13	3	4	4	14	3	4	4
Rédiger une lettre de mandat	9	3	4	4	13	3	4	4
<del>Rédiger une lettre de refus de mandat</del> <i>Supprimer en raison de la faible fréquence à laquelle la tâche est accomplie.</i>	1	1	1	0	11	3	4	4
Documenter le consentement et les instructions du client	14	3	4	4	14	3	4	4
Discuter des honoraires et avances et les fixer	13	3	4	4	12	3	4	4



TÂCHES	Fréquence à laquelle la compétence a été démontrée				Gravité des conséquences si les avocats/notaires du Québec n'ont pas la compétence			
	Jurisdiction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)	Jurisdiction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)
<b>TÂCHES GÉNÉRALES</b>								
<b>Mener des dossiers</b>								
Recueillir les faits par des entrevues, des recherches et autres moyens	14	3	4	4	14	3	4	4
Identifier les domaines du droit qui s'appliquent	14	3	4	4	14	3	4	4
Faire appel à des experts lorsque cela s'avère nécessaire	14	3	4	4	14	3	4	4
Effectuer des recherches et des analyses juridiques	14	3	4	4	14	3	4	4
Considérer des stratégies	14	3	4	4	14	3	4	4
Déterminer les modes de résolution des conflits	14	3	4	4	13	3	4	4
Faire preuve de diligence raisonnable (incluant s'assurer que tous les renseignements pertinents ont été obtenus et examinés)	14	3	4	4	14	3	4	4
Rédiger des lettres d'opinion	14	3	4	4	14	3	4	4
Rédiger des demandes de remboursement	11	3	4	4	13	3	4	4
Rédiger des affidavits ou des déclarations solennelles	13	3	4	4	14	3	4	4
Rédiger des présentations écrites	14	3	4	4	14	3	4	4
Rédiger des contrats ou des ententes simples	13	3	4	4	13	3	4	4
Préparer les documents comptables pertinents (par exemple, un état des répartitions, des partages matrimoniaux, un partage de succession, un mémoire de frais) <i>La tâche est importante dans les domaines du droit de la famille, des testaments et successions et du droit immobilier (tous les domaines où au moins 25 % des répondants concentrent une certaine partie de leur travail); de plus, elle a dépassé la cote minimale dans les cabinets non urbains, les cabinets où le praticien exerce seul et les petits cabinets.</i>	5	2	2	0	11	3	4	4
Imposer, accepter ou refuser des conditions fiduciaires ou des engagements <i>La tâche est importante dans les domaines du droit de la famille, des testaments et successions et du droit immobilier (tous les domaines où au moins 25 % des répondants concentrent une certaine partie de leur travail); de plus, elle a dépassé la cote minimale dans les cabinets non urbains, les cabinets où le praticien exerce seul et les petits cabinets.</i>	6	2	2	0	12	3	4	4
Négocier le règlement de différends ou de problèmes juridiques	14	3	4	4	14	3	4	4
Rédiger une quittance	8	3	4	4	12	3	4	4
Prendre connaissance des états financiers et des déclarations de revenus	11	3	4	4	12	3	4	4
<b>Conclusion du mandat</b>								
Régler toute préoccupation du client qui demeure en suspens	13	3	4	4	14	3	4	4
Rédiger une lettre de fin de mandat ou de compte-rendu	9	3	3	4	12	3	4	4



TÂCHES	Fréquence à laquelle la compétence a été démontrée				Gravité des conséquences si les avocats/notaires du Québec n'ont pas la compétence			
	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)
<b>ARBITRAGE OU RÈGLEMENT ALTERNATIF DES DIFFÉRENDS</b>								
Rédiger des plaidoiries	10	3	4	4	13	3	4	4
Préparer une liste de documents ou un affidavit de documents <i>La tâche est essentielle à la représentation et plus de 50 % des répondants jouent ce rôle.</i>	8	2	3	3	14	3	4	4
Demander et présenter ou communiquer des documents	12	3	4	4	14	3	4	4
Préparer une requête (civile, pénale ou familiale)	12	3	4	4	14	3	4	4
Répondre à une requête (civile ou pénale ou familiale)	12	3	4	3	14	3	4	4
Rédiger des conclusions	9	3	3	3	14	3	4	4
Rencontrer et interroger des témoins	13	3	3	3	13	3	4	4
Mener une audience ou un procès de nature simple devant un organisme juridictionnel <i>La tâche a été validée dans la plupart des juridictions et s'approche de la cote minimale en C.-B. et au Manitoba.</i>	9	2	1	2	13	3	4	4
Rédiger des ordonnances du tribunal <i>La tâche a été validée dans la plupart des juridictions et sous-groupes.</i>	9	2	3	2	13	3	4	4
<del>Participer à une médiation</del> <i>Supprimer en raison de la faible fréquence à laquelle la tâche est accomplie. La tâche a atteint la cote minimale dans deux juridictions seulement.</i>	2	0	0	0	12	3	4	4
<del>Rédiger des mémoires</del> <i>Supprimer en raison de la faible fréquence à laquelle la tâche est accomplie. La tâche a atteint la cote minimale dans trois juridictions seulement.</i>	3	0	0	0	13	3	4	4
<del>Mener des interrogatoires hors cour (par exemple, des enquêtes préalables, des interrogatoires après jugement)</del> <i>Supprimer en raison de la faible fréquence à laquelle la tâche est accomplie. La tâche n'a atteint la cote minimale de fréquence dans aucune juridiction ou aucun sous-groupe.</i>	0	0	0	0	13	3	4	4
<del>Participer à un règlement de différends collaboratif (par exemple, des solutions de rechange aux peines traditionnelles, questions matrimoniales)</del> <i>Supprimer en raison de la faible fréquence à laquelle la tâche est accomplie. La tâche a atteint la cote minimale dans deux territoires seulement.</i>	2	0	0	0	13	3	4	4
<del>Participer à une conférence préparatoire ou à une audience avant le procès</del> <i>Supprimer. L'exécution de la tâche se limite aux juristes avec plus d'expérience dans les régions rurales.</i>	6	1	0	1	13	3	4	4
<del>Plaider un appel simple</del> <i>Supprimer. La tâche n'a atteint la cote minimale de fréquence dans aucune juridiction ou aucun sous-groupe.</i>	0	0	0	0	13	3	4	4

TÂCHES	Fréquence à laquelle la compétence a été démontrée				Gravité des conséquences si les avocats/notaires du Québec n'ont pas la compétence			
	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)	Juri-diction (14)	Lieu (3)	Taille du cabinet (4)	Année (4)
<b>ARBITRAGE OU RÈGLEMENT ALTERNATIF DES DIFFÉRENDS (Notaires)</b>								
Mener des transactions commerciales simples <i>Validée uniquement pour les notaires du Québec. Supprimer pour toutes les autres juridictions en raison de la faible fréquence d'exécution de la tâche.</i>	2	0	0	1	12	3	4	4
Mener des transactions immobilières simples <i>Validée uniquement pour les notaires du Québec. Supprimer pour toutes les autres juridictions en raison de la faible fréquence d'exécution de la tâche.</i>	4	2	2	0	10	3	3	4
Constituer une compagnie en personne morale <i>Validée uniquement pour les notaires du Québec. Supprimer pour toutes les autres juridictions en raison de la faible fréquence d'exécution de la tâche.</i>	1	0	0	0	9	2	2	3
Enregistrer une société de personnes <i>Validée uniquement pour les notaires du Québec. Supprimer pour toutes les autres juridictions en raison de la faible fréquence d'exécution de la tâche.</i>	0	0	0	0	8	2	1	2
Rédiger des résolutions d'entreprise <i>Validée uniquement pour les notaires du Québec. Supprimer pour toutes les autres juridictions en raison de la faible fréquence d'exécution de la tâche.</i>	1	0	0	0	8	3	2	4
Tenir des registres d'entreprise à jour <i>Validée uniquement pour les notaires du Québec. Supprimer pour toutes les autres juridictions en raison de la faible fréquence d'exécution de la tâche.</i>	1	0	0	0	9	2	2	4
Rédiger un testament simple <i>Validée uniquement pour les notaires du Québec. Supprimer pour toutes les autres juridictions en raison de la faible fréquence d'exécution de la tâche.</i>	1	2	0	0	9	2	3	4
Rédiger des procédures de consentement aux soins <i>Validée uniquement pour les notaires du Québec. Supprimer pour toutes les autres juridictions en raison de la faible fréquence d'exécution de la tâche.</i>	1	0	0	0	9	2	2	2
Rédiger des procurations <i>Validée uniquement pour les notaires du Québec. Supprimer pour toutes les autres juridictions en raison de la faible fréquence d'exécution de la tâche.</i>	2	2	0	0	11	3	3	4